

S/PREFECTURE D'ARLES

12 OCT. 2016

ARRIVEE

## Registre des délibérations Délibération n° 22 : 04/10/2016

### COTISATION À L'ASSOCIATION DU RÉSEAU DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quatre octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphath, Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana
- **Représentants des Communes :**
  - Commune d'Arles : Nicolas Koukas
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
  - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere, Pascale Licari à Béatrice Aliphath
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
- Commune d'Arles : David Grzyb à Nicolas Koukas
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Patrick Pac
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretto à Jérôme Bernard

► **Étaient absents-excuses :**

- Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arzac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet, Henri Rivas
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
- Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
- Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
- Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	18	18

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
01/08/2016 RC - 496

Délibération n° 22 : 04/10/2016

**COTISATION À L'ASSOCIATION  
DU RÉSEAU DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**

Par délibération n°13 du 24/11/2015, le Comité syndical a acté la création d'une association du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur dont la présidence est assurée par Mme Henriette Martinez, Présidente du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Conformément aux statuts de cette association, le syndicat mixte de gestion du Parc de Camargue est représenté par son Président Roland Chassain, ainsi que par Madame Patricia Saez et Monsieur Henri Rivas, membres élus au Comité syndical, désignés lors de la séance du 24 novembre 2015.

La cotisation annuelle de chaque Parc existant au réseau a été fixée statutairement lors de l'Assemblée générale constitutive à 1 000 €. Ce montant est révisable par décision de l'Assemblée générale.

Suite à la dernière Assemblée générale en date du 18 mai 2016 qui a acté le budget général de l'association pour l'année 2016, et au vu des éléments d'information transmis par la Région, le Conseil d'administration du 23 juin 2016 a proposé que la contribution de chaque membre soit légèrement augmentée de manière à assurer l'autofinancement nécessaire à l'obtention des 40 000 € de subvention régionale.

Ainsi, pour le Parc naturel régional de Camargue, la cotisation annuelle serait de 1 250 € pour l'année 2016.

**Dans la perspective de la prochaine Assemblée générale du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui statuera sur ce point, et après en avoir délibéré, l'assemblée valide à l'unanimité ce nouveau montant de cotisation.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président du Syndicat mixte de gestion  
du Parc naturel régional de Camargue



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Préfecture le **12 OCT. 2016**

Le Président,  
Roland CHASSAIN

Et de l'affichage effectué le **19 OCT. 2016**